

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023 à 18H30

N°DCM2023.09.27/12

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : M. Thierry Alain BETHAZ

Rapporteur : M. Jean-Pierre GENIN

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Patrick TOURNIER, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Jean-Michel REBET (Procuration à Pierrick DUCIMETIERE)

Conseiller absent : Théo LOMBARD

Conseillers votants : trente-deux.

Objet : Plan de financement du syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie (SYANE) pour des travaux d'enfouissement des réseaux aériens et de rénovation de l'éclairage public rue de Profaty

La commune souhaite profiter des travaux de création d'un trottoir rue de Profaty et la réfection de la couche de roulement, entre la rue de l'Europe et le Boulevard G. Pompidou pour enfouir les réseaux aériens et moderniser l'éclairage public par un dispositif à led plus économique et plus écologique.

Ainsi, grâce à cette modernisation, le secteur aura une meilleure répartition des circuits avec notamment une nouvelle armoire de distribution électrique permettant d'incorporer l'Impasse des Orchidées sur le circuit piloté communal et de résilier un abonnement d'électricité uniquement dédié à cette impasse.

À cet effet, le SYANE a été sollicité pour effectuer ces travaux sur la rue de Profaty.

Afin de lui permettre de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient d'approuver le plan de financement associé.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le plan de financement du SYANE,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière
d'un montant global estimé à : 196 599,68 € TTC
avec une participation financière communale s'élevant à : 124 116,49 € TTC
et une contribution au budget de fonctionnement (3% du montant des travaux TTC): 5898,00 € TTC
- **S'ENGAGE** à verser au SYANE, sur fonds propre, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel soit : 99 293,19 € TTC.
Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

- **S'ENGAGE** à verser au SYANE 80% du montant de la contribution au budget de fonctionnement des travaux et des honoraires divers soit 4718.40 € TTC sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux.
Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 3 octobre 2022
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 27 septembre 2023

Le Secrétaire de séance
Thierry Alain BETHAZ

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Thierry Alain BETHAZ.

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

